

Mairie de GATEY
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du
11 octobre 2016

L'an Deux Mil seize, le 11 octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de GATEY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme LACAILLE Isabelle, Maire.

PRESENTS : Mesdames LACAILLE Isabelle et GONNET Marie-Claude, Messieurs, FORT Alain, LAHAYE Sébastien, LAPLACE Bruno, MAITRE Jérôme, MAURON Bernard, PONCET Alain et VOIRET Simon.

ABSENTS :

SECRETAIRE : Mme GONNET Marie-Claude.

I DEMISSION DU 1^{ER} ADJOINT

Le conseil prend acte du courrier de Mr le Préfet acceptant la démission du premier adjoint. Le conseil décide de ne pas organiser d'élection complémentaire avant de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint.

II VACANCE DU POSTE DE PREMIER ADJOINT

Le Conseil décide d'appliquer la procédure de « droit commun » : le deuxième adjoint gagnant automatiquement un rang, Mme GONNET Marie Claude est nommée 1^{er} adjoint.

III ELECTION DU DEUXIEME ADJOINT

Est candidat : Alain PONCET

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, Mr PONCET Alain est élu 2^{ème} adjoint, il sera en charge du personnel technique communal.

IV STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE « LA PLAINE JURASSIENNE »

Dès le 1^{er} janvier 2017, la loi NOTRe rend obligatoire les quatre compétences suivantes :

- L'aménagement de l'espace
- L'action de développement économique
- L'aménagement, gestion et entretien des aires d'accueil des gens du voyage
- La collecte et traitement des déchets.

D'ici 2020, d'autres compétences seront à ajouter :

- La gestion des milieux aquatiques et protection des inondations (GEMAPI)
- Eau et assainissement

Les compétences optionnelles suivantes ont été retenues :

- Mise en valeur de l'environnement
- Politique du logement
- Equipement culturels et sportifs
- Action sociale d'intérêt communautaire
- Création et gestion de maison de services au public

Le conseil valide les modifications des statuts de la Plaine Jurassienne.

V REFERENT PLUI

Mr Alain FORT est nommé référent PLUI.

VI CIMETIERE

Le Conseil décide de valider les nouveaux tarifs et la durée des concessions comme suit :

- Pleine terre : 50 ans : 200 €
- Caveau 1/2/3 places : 50 ans : 250 €
- Caveau 4/6 places : 50 ans : 300 €

VII ALAMBIC

Les tarifs 2016 sont maintenus, à savoir 15 € pour les habitants de GATEY et 25 € pour les personnes extérieures à la commune.

VIII ANIMATION TAP

Le conseil accepte l'intervention d'un animateur de la médiathèque André BESSON de Chaussin à raison de 10 séances à 25 € à partir de la rentrée de janvier 2017.

IX ASSOCIATION FONCIERE

En remplacement du conseiller démissionnaire, Monsieur Bernard MAURON est nommé délégué à l'Association Foncière.

X TRAVAUX

Le conseil prend note de la différence entre le montant du devis de l'entreprise BORNIER et de la facture 1513,20 € au lieu de 1453,20 €, dûe aux travaux supplémentaires.

XI ABRI BUS

Le conseil accepte le devis de l'entreprise TEPINIER d'un montant de 1356 € TTC pour la réalisation d'une dalle sur laquelle sera posé un abri bus.

XII ALCG

La commune fera à nouveau appel à leurs services le 28 octobre 2016.

Séance levée à 22h

GATEY le 11 octobre 2016.

